

# Évaluation des systèmes d'IA : renforcer la confiance à l'égard de l'IA

Favoriser le renforcement des cadres de gouvernance et de conformité des systèmes d'IA, tout en en rehaussant la performance, grâce à des évaluations efficaces.



Meilleure la question, meilleure la réponse.  
Pour un monde meilleur.

**EY**

Façonner l'avenir  
en toute confiance



# Avant-propos



Marie-Laure Delarue

Vice-présidente mondiale,  
Certification - EY

L'intelligence artificielle (IA) se trouve à un point d'infexion. Les dirigeants d'entreprise, les décideurs politiques, les universitaires et les citoyens commencent à tirer parti des possibilités transformationnelles qui s'y rattachent. En même temps, ils se demandent aussi comment faire pour gérer les aspects complexes de l'IA et les risques considérables qu'elle génère. Les équipes d'EY sont à l'avant-garde des efforts pour favoriser la réussite des initiatives d'adoption de l'IA. En évaluant rigoureusement les systèmes d'IA, elles peuvent contribuer à faire en sorte qu'ils soient développés et déployés efficacement, en toute sécurité. Ce faisant, elles peuvent amener les entreprises, les autorités publiques et la société en général à faire davantage confiance à l'IA. Dans le présent document, nous verrons comment les évaluations de systèmes d'IA - facultatives ou obligatoires -, dans la mesure où il s'agit d'évaluations rigoureuses et indépendantes, peuvent jouer un rôle déterminant dans l'établissement des fondements de la confiance, sur lesquels les entreprises, les décideurs politiques et les citoyens doivent pouvoir s'appuyer pour maximiser le potentiel de l'IA et minimiser les risques qui s'y rattachent, peu importe le secteur d'activité ou le territoire. L'évaluation efficace d'un système d'IA peut jouer un rôle important à l'appui de la gouvernance organisationnelle, notamment en permettant de déterminer s'il fonctionne comme prévu, s'il est conforme aux normes et aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et s'il est géré conformément aux politiques internes et aux normes d'éthique. Nous considérons que le présent document peut être très utile pour les dirigeants d'entreprise et les décideurs politiques, en les influençant de façon positive et en mettant en évidence l'importance de la gouvernance de l'IA et du rôle que l'évaluation des systèmes d'IA peut jouer pour en assurer l'intégration à un cadre de gouvernance de l'IA sur mesure, rigoureux et efficace. Je tiens à remercier les professionnels membres de l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) et de la Fédération internationale des comptables (IFAC) qui ont collaboré à l'élaboration du présent document. Je me réjouis à l'idée de continuer de collaborer avec eux, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes, de façon à soutenir les dirigeants d'entreprise et les décideurs politiques dans une optique d'exploitation de l'IA qui favorise la réalisation de progrès considérables porteurs d'un avenir prospère.



Helen Brand

Chef de la direction, Association of Chartered Certified Accountants (ACCA)

Tandis que l'IA prend son essor dans tous les secteurs de l'économie, il est non seulement important de pouvoir veiller à ce qu'elle génère des résultats fiables, mais il est également essentiel d'acquérir une telle capacité pour assurer la protection de l'intérêt public. L'évaluation des systèmes d'IA est un volet important du processus permettant d'en tirer une valeur à long terme durable. Le présent document de politique intègre une analyse du rôle que peuvent jouer de telles évaluations. Il y est question de la façon dont elles sont actuellement perçues, des défis rencontrés dans la réalisation d'évaluations rigoureuses, ainsi que des principaux éléments requis pour en tirer à l'avenir une valeur maximale. Ce document met aussi en évidence les principaux aspects que les dirigeants d'entreprise et les décideurs politiques doivent prendre en considération, notamment le rôle important que les évaluations de systèmes d'IA peuvent jouer dans le déploiement de leurs efforts pour améliorer la gouvernance organisationnelle et la gestion des risques. Il y est aussi question de la valeur qui est associée aux évaluations auxquelles les organisations se prêtent volontairement pour renforcer la confiance à l'égard de leurs systèmes d'IA, de même que de l'importance d'en définir clairement la raison d'être et les composantes dans leur cadre d'évaluation. L'importance de s'appuyer sur des normes ou des critères reconnus dans la conduite de telles évaluations y est également mise en évidence. Nous sommes ravis d'avoir collaboré avec EY et l'IFAC dans l'élaboration du présent document qui, espérons-le, est appelé à jouer un rôle de catalyseur des échanges entre les parties prenantes qui cherchent à approfondir leurs réflexions et à perfectionner leurs approches. Cette année, l'ACCA a procédé au lancement de son initiative d'actualisation des priorités mondiales en matière de politiques (Global Policy Priorities), qui portent sur un éventail de sujets allant du comblement des déficits de compétences à la promotion de l'établissement d'entreprises durables. Or, les évaluations de systèmes d'IA sont en lien avec ces priorités, étant donné la nécessité de renforcer les compétences en IA et le rôle de telles évaluations dans le renforcement de la confiance au sein de l'écosystème de l'IA. Considérant qu'il s'agit d'un programme à long terme, nous sommes impatients de collaborer avec les décideurs politiques et les autres parties prenantes dans ce domaine fascinant et important.



Lee White

Chef de la direction, Fédération internationale des comptables (IFAC)

La capacité des experts-comptables à inspirer confiance joue un rôle fondamental. Dans un contexte où l'IA représente une composante essentielle du mode de fonctionnement des entreprises, le rôle de ces professionnels dans l'établissement d'un climat de confiance n'a jamais été aussi important que maintenant. L'IA permet de réaliser des gains sur le plan de la rapidité d'exécution et de l'évolutivité, tout en étant porteuse de possibilités nouvelles. Toutefois, elle constitue également un vecteur de complexité. Les systèmes d'IA sont souvent opaques, car le déroulement de leurs processus décisionnels s'avère difficile à suivre. C'est pourquoi il importe de pouvoir s'appuyer sur des évaluations efficaces des systèmes d'IA, et c'est aussi pourquoi la publication du présent rapport tombe si bien. Ce dernier nous rappelle que de telles évaluations ne doivent pas consister seulement à suivre des listes de contrôle. Les évaluations de systèmes d'IA doivent être rigoureuses, claires et constructives. Elles doivent être réalisées sous la direction de professionnels détenant les compétences et les fondements éthiques requis. Quelle que soit l'envergure des progrès réalisés, une solution technologique ne peut ni être porteuse d'une pensée éthique ni s'interroger sur le caractère moral des résultats générés. En qualité d'experts-comptables, notre travail a toujours consisté à prendre du recul, à exercer une pensée critique et à servir l'intérêt public. Les comptables sont déjà outillés pour évaluer les systèmes, interpréter les données, appliquer des référentiels cohérents et faire preuve de beaucoup de jugement. À mesure que l'IA fait évoluer les façons de faire, nous devons également suivre cette évolution, en adoptant les changements technologiques, tout en développant les qualités humaines qui contribuent à la préservation du caractère essentiel de notre profession, à savoir l'esprit et la pensée critiques. J'en appelle à la construction d'un avenir où la technologie inspirera confiance et où l'humain se maintiendra au cœur du progrès.

# Contenu

---

1. Sommaire	5
2. Introduction	6
3. Environnement actuel des politiques publiques encadrant les évaluations de systèmes d'IA	7
4. Comment rehausser l'efficacité des évaluations de systèmes d'IA	12
5. Aspects que les dirigeants d'entreprise doivent prendre en considération	14
6. Aspects que les décideurs politiques doivent prendre en considération	14
7. Conclusion	15
8. Auteurs et remerciements	16
9. Annexes	17



# 1 Sommaire

Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à s'appuyer sur l'IA pour atteindre leurs objectifs stratégiques. L'adoption de cette technologie a pour effet d'accélérer leur transformation à l'échelle organisationnelle, tout en générant de nouvelles possibilités d'affaires. À mesure que l'adoption de l'IA progresse dans les entreprises, celles-ci éprouvent de plus en plus le besoin de s'assurer que les systèmes d'IA qu'elles déplacent sont sécuritaires, fiables et efficaces. Il est donc essentiel que les systèmes d'IA inspirent confiance, de sorte qu'ils puissent réaliser leur potentiel en tant que moteurs d'innovation, de productivité et de croissance.

Pour renforcer la confiance, un bon nombre de dirigeants d'entreprise, de décideurs politiques et d'autres parties prenantes se prêtent à une évaluation de leurs systèmes d'IA ou envisagent de le faire. Les vocables « audit de systèmes d'IA » ou « certification des systèmes d'IA » sont parfois utilisés pour désigner les évaluations de systèmes d'IA. Ces évaluations peuvent aider les entreprises à planter et à exploiter des systèmes d'IA qui sont bien gérés, conformément à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires applicables, tout en respectant les normes de qualité auxquelles s'attendent les dirigeants d'entreprise.

Dans le présent document, nous procéderons au recensement et à l'examen des composantes d'une évaluation efficace d'un système d'IA. Nous passerons en revue les cadres d'évaluation de systèmes d'IA pertinents - applicables sur une base volontaire ou prescrits par des dispositions réglementaires - qui sont en vigueur dans des territoires clés où les entreprises et les décideurs politiques travaillent au renforcement de la confiance à l'égard de l'IA. Dans notre étude, nous présenterons trois nouveaux types d'évaluations de systèmes d'IA, que les entreprises peuvent utiliser séparément ou conjointement :

## Évaluations de la gouvernance

Permettent d'évaluer les structures de gouvernance interne qui encadrent l'exploitation des systèmes d'IA.

## Évaluations de la conformité

Permettent de déterminer la mesure dans laquelle un système d'IA est conforme à l'ensemble des normes et des dispositions législatives et réglementaires applicables.

## Évaluations de la performance

Permettent d'évaluer un système d'IA en fonction d'indicateurs de la qualité et de la performance préétablis.

Nous mettrons aussi en évidence les difficultés qui sont susceptibles de compromettre l'efficacité des évaluations de systèmes d'IA, dont l'ambiguïté de la terminologie utilisée, les lacunes dans la définition des aspects à évaluer ainsi que des méthodes et critères à employer, et la nécessité de confier la réalisation de telles évaluations à des professionnels qualifiés.

Pour aider les dirigeants d'entreprise et les décideurs politiques à surmonter ces difficultés, tout en faisant la promotion des évaluations efficaces des systèmes d'IA et de leur utilité, nous conclurons en mentionnant plusieurs aspects qu'ils doivent prendre en considération.

### Plus particulièrement, nous recommandons aux dirigeants d'entreprise de prendre en compte ce qui suit :

- Le rôle que les évaluations de systèmes d'IA peuvent jouer dans l'amélioration de la gouvernance organisationnelle et de la gestion des risques
- La question de savoir si, même lorsqu'elles ne sont prescrites par aucune disposition réglementaire et qu'elles sont effectuées sur une base volontaire, les évaluations de systèmes d'IA peuvent renforcer la confiance des employés et des clients à l'égard des systèmes d'IA de leur organisation, et les cas où il y a lieu de procéder à une telle évaluation, bien qu'elle soit facultative
- Le type d'évaluation (c.-à-d. évaluation de la gouvernance, de la conformité ou de la performance) qui convient le mieux et la question de savoir si cette évaluation devrait être effectuée en interne ou confiée à un tiers

### Ce que nous recommandons aux décideurs politiques :

- Prendre en compte le rôle que les évaluations de systèmes d'IA effectuées sur une base volontaire (ou obligatoire) peuvent jouer pour améliorer la perception quant à la fiabilité de tels systèmes, en renforcer la gouvernance et favoriser la réussite de leur mise en œuvre
- Définir clairement la raison d'être et les composantes du cadre d'évaluation de leurs systèmes d'IA et, dans la mesure du possible, déterminer les normes ou critères reconnus sur lesquels devrait reposer leur évaluation
- Répondre aux attentes insatisfaites dans la définition des composantes et des limites de l'évaluation des systèmes d'IA
- Déterminer les mesures que le marché doit mettre en œuvre pour se doter de la capacité d'effectuer des évaluations homogènes de grande qualité
- Adopter des normes d'évaluation qui sont, dans la mesure du possible, cohérentes et compatibles avec les normes d'autres territoires, de façon à réduire les coûts associés aux évaluations de systèmes d'IA et à promouvoir la crédibilité de celles-ci à l'échelle internationale

# 2 Introduction

En novembre 2022, OpenAI a lancé ChatGPT, qui a amené le grand public à prendre conscience des capacités actuelles et potentielles de l'IA, de même que des risques liés à son développement et à son déploiement. Depuis lors, les entreprises, les décideurs politiques et les autres parties prenantes ont redoublé d'efforts pour relever un défi collectif et fondamental : déterminer comment faire pour développer et déployer des applications d'IA qui répondent aux besoins des employés, des clients, du marché et de la société en général, tout en leur inspirant confiance.

Le développement et le déploiement de l'IA - notamment lorsqu'il s'agit de systèmes d'IA générative tels que ChatGPT et de systèmes plus récents reposant sur l'IA agentique - continueront de prendre de l'ampleur, étant donné les grandes possibilités qui sont associées à cette technologie. Ainsi, [EY-Parthenon](#), estime qu'à elle seule, l'IA générative pourrait entraîner d'ici 2033 une croissance du PIB mondial de l'ordre de 1,7 billion de dollars américains à 3,4 billions de dollars américains<sup>1</sup>. Toutefois, pour que la mise en œuvre de l'IA puisse s'avérer une réussite, cette technologie doit être fiable et inspirer confiance, surtout dans le contexte de la prolifération des incidents préjudiciables en lien avec l'IA. De fait, [l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\)](#) signale que le taux moyen d'incidents préjudiciables continue d'augmenter et qu'il a été multiplié presque par 20 entre novembre 2022 et janvier 2025, passant de 32 à 614<sup>2</sup>. Il ressort de l'étude qu'EY a réalisée en avril 2025, aux fins de l'établissement de son [indice de perception de l'IA](#), que 58 % des citoyens sondés s'inquiètent du fait que des organisations se dégagent de la responsabilité d'avoir à rendre des comptes dans les cas d'utilisation à mauvais escient de leurs systèmes d'IA, tandis que 52 % s'alarment face au constat que certaines contreviennent à leurs propres politiques internes et aux dispositions réglementaires en matière d'IA.<sup>3</sup>

Dans le contexte du développement rapide de l'IA, les dirigeants d'entreprise, les décideurs politiques, les universitaires, les investisseurs, les assureurs et les autres parties prenantes posent des questions urgentes et fondamentales, dont les suivantes :

- Comment pouvons-nous déterminer si un système d'IA est fiable et efficace?
- Comment pouvons-nous identifier et gérer les risques liés à l'IA?
- Comment pouvons-nous déterminer si le niveau d'efficacité et de qualité d'un système d'IA est conforme aux dispositions réglementaires et aux normes applicables?

De nombreux cadres de gouvernance de l'IA en émergence proposent des réponses à ces questions. Un bon nombre de ces cadres prévoient l'application d'évaluations qui visent à attester la bonne gouvernance technologique des systèmes d'IA, ainsi qu'à en assurer la conformité aux politiques applicables, ou encore l'intégrité ou l'efficacité opérationnelle.<sup>4</sup> Dans le présent document, nous utilisons le terme « évaluation de systèmes d'IA » pour désigner une évaluation structurée d'un objet considéré servant<sup>5</sup> à l'obtention d'un résultat, d'un jugement ou d'une conclusion.<sup>6</sup>

L'évaluation d'un système d'IA peut être adaptée pour répondre aux besoins et exigences de diverses parties prenantes, telles que les autorités de réglementation, les dirigeants d'entreprise, les investisseurs, les assureurs et les consommateurs. Une telle évaluation peut être facultative ou obligatoire, qualitative ou quantitative, ou confiée à des professionnels internes ou externes appliquant tout un éventail d'indicateurs, aux fins de la production de rapports et de la transmission des informations à fournir. Les évaluations de systèmes d'IA peuvent aussi être spécifiques à certains cas d'utilisation, à certains niveaux de risque ou à certains domaines d'exploitation de l'IA.

L'évaluation rigoureuse d'un système d'IA peut se traduire par le renforcement de la confiance qu'il inspire, du fait qu'elle permet d'attester qu'il a été développé et déployé conformément aux critères de gouvernance, de conformité ou d'efficacité applicables.

1. EY, *How global business leaders can harness the power of GenAI*, le 1er août 2024.

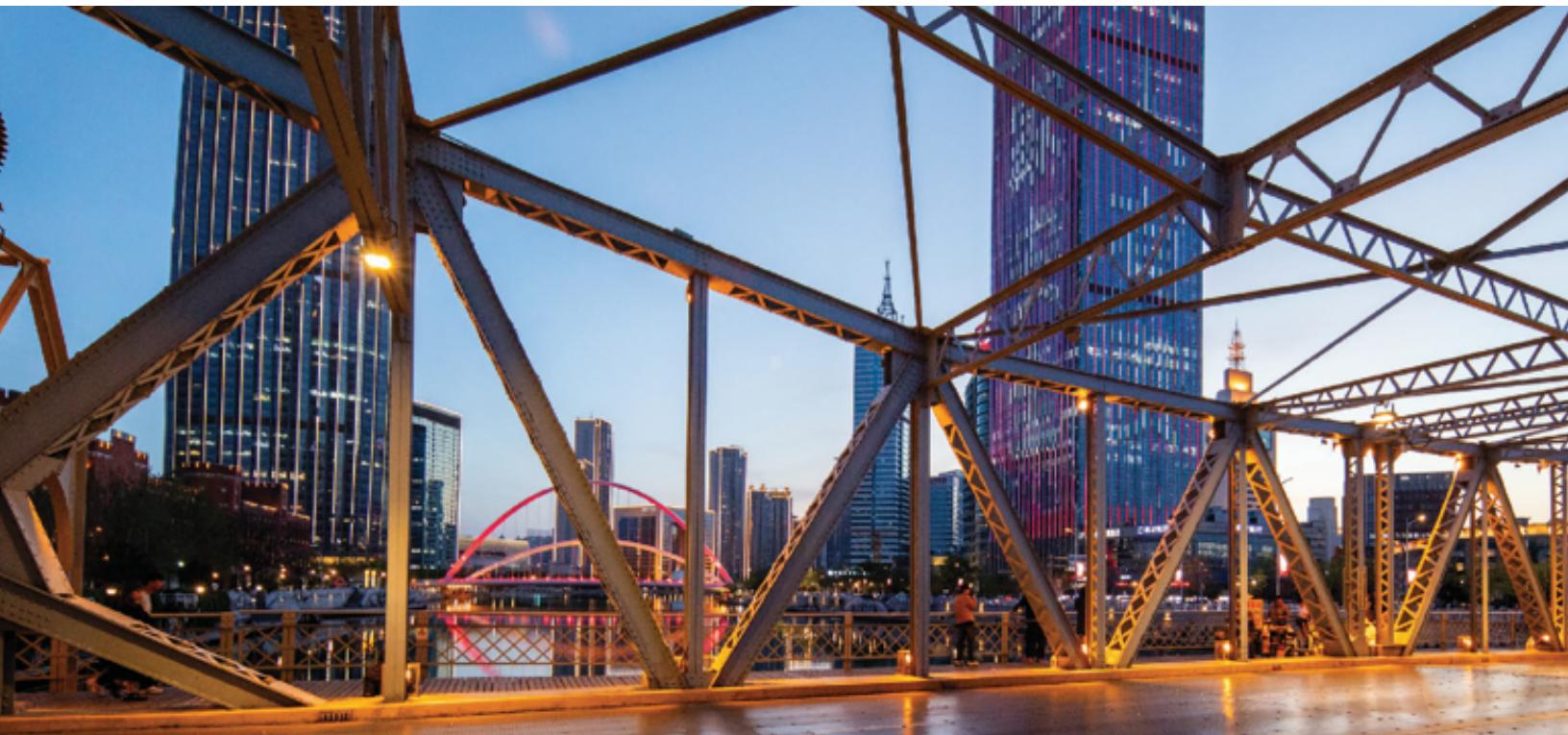
2. OCDE, *Risques et incidents liés à l'IA*, janvier 2025.

3. EY, *Comment le privilège de diriger peut transformer le potentiel humain dans un monde d'IA*, le 9 avril 2025; EY, *Comment votre entreprise peut dégager un avantage concurrentiel grâce à l'IA responsable*, le 3 juin 2025.

4. La conformité peut se traduire par l'adhésion aux dispositions législatives et réglementaires, aux politiques internes ou aux normes applicables.

5. Dans un contexte de certification, le terme « objet considéré » se rapporte à une information, à un processus ou à un ensemble de contrôles donné dont l'évaluation est confiée à un professionnel de la certification.

6. La terminologie qui est utilisée dans les politiques et les discussions pour décrire les « évaluations de systèmes d'IA » varie grandement. Certains termes - tels que « assurance », « audit », « essai de comparaison », « certification », « évaluation de la conformité » et « vérification » - sont parfois utilisés indistinctement. Dans le domaine de l'IA, le terme « audit » renvoie à tout type d'évaluation indépendante, pouvant s'appliquer aussi bien à une enquête de nature journalistique qu'à une évaluation de la conformité et des biais. Aux fins de la présente publication, tous ces termes sont remplacés par « évaluation de systèmes d'IA ».



## 3 Environnement actuel des politiques publiques encadrant les évaluations de systèmes d'IA

La présente section, qui porte sur l'examen des politiques d'IA pertinentes, présente une synthèse de certains des défis auxquels font face les entreprises, les prestataires de services d'évaluation de systèmes d'IA et les autres parties prenantes dans la mise en œuvre de telles politiques.

Souhaitant jouer un rôle actif dans ce nouveau domaine, les décideurs politiques travaillent à l'élaboration de cadres de politiques d'évaluation de systèmes d'IA, dont certains doivent obligatoirement être appliqués, tandis que d'autres sont applicables sur une base volontaire. Selon l'OCDE, en date de janvier 2025, les décideurs politiques de près de 70 pays avaient proposé plus de 1 000 initiatives de politiques d'IA, notamment sous forme de dispositions législatives et réglementaires, d'initiatives facultatives et d'accords<sup>7</sup>. En 2025, l'Université de Standford a publié un rapport indiquant que plus de 39 pays ont intégré 204 de ces initiatives à leur cadre législatif<sup>8</sup>. Bien qu'il soit difficile d'en établir le compte exact, les évaluations de systèmes d'IA font partie intégrante de diverses initiatives de politiques d'IA qui sont devenues des projets de loi ou

des lois<sup>9</sup>. Aux États-Unis, l'administration Trump a dévoilé en juillet 2025 son plan d'action en matière d'IA, qui indique que l'évaluation des systèmes d'IA peut jouer un rôle essentiel pour en déterminer le niveau de performance et de fiabilité<sup>10</sup>. Le tableau ci-dessous, qui met en évidence certains cadres de politiques d'évaluation de systèmes d'IA bien connus, montre la diversité des approches appliquées par les décideurs politiques. Une liste plus exhaustive des initiatives de politiques d'IA réalisées aux quatre coins du monde figure à l'annexe II.

7. Ces initiatives - qui ont été mises de l'avant par divers paliers décisionnels, notamment par des organisations multilatérales, des gouvernements nationaux, des administrations municipales et des administrations publiques provinciales ou étatiques - poursuivent des objectifs différents. OCDE, *L'Observatoire OCDE des politiques de l'IA*, janvier 2025.

8. Stanford Human-Centered Artificial Intelligence, *The AI Index 2025 Annual Report*, avril 2025.

9. IAPP, *Global AI Law and Policy Tracker*, novembre 2024.

10. Bureau du président des États-Unis, *Winning the Race - America's AI Action Plan*, le 23 juillet 2025, p. 10.

**Tableau 1 - Exemples de cadres de politiques publiques intégrant les évaluations de systèmes d'IA**

Cadre	Règlement de l'UE sur l'IA	Code de conduite du G7 en matière d'IA	Boîte à outils d'évaluation de systèmes d'IA au Royaume-Uni	Règlement 144 de la Ville de New York
<b>Objectif général de la politique</b>	Protéger la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens	Promouvoir la sécurité et la fiabilité de l'IA à l'échelle mondiale	Mettre des ressources et des indications à la disposition des professionnels de la certification des systèmes d'IA	Protéger les demandeurs d'emploi contre le risque de biais dans l'exploitation des outils automatisés d'aide à la décision en matière d'emploi
<b>Raison d'être des évaluations</b>	Évaluer la conformité des systèmes d'IA aux dispositions du Règlement de l'UE sur l'IA	Assurer la fiabilité et la sécurité des systèmes d'IA	Proposer des évaluations axées sur la quantification, l'appréciation et la communication des risques liés à l'IA	Évaluer les répercussions des outils automatisés d'aide à la décision en matière d'emploi sur les demandeurs d'emploi, en fonction de catégories de données démographiques telles que la race, l'appartenance ethnique ou le genre.
<b>Objet considéré dans la réalisation des évaluations</b>	Systèmes de gestion de la qualité en IA et documentation technique connexe, y compris les processus et la gouvernance	Non indiqué	Varie selon la technique; peut porter sur l'évaluation de données, de modèles d'IA ou de processus de gouvernance	Résultats générés par les systèmes d'IA
<b>Méthodes d'évaluation</b>	Évaluations de la conformité attestant la conformité aux dispositions du Règlement de l'UE sur l'IA	Types d'évaluations non décrits en détail	Techniques et mécanismes bien définis, aux fins de la certification des systèmes d'IA	Audits de biais, y compris le calcul des taux de sélection ou de notation pour les différentes catégories
<b>Prestataires de services d'évaluation</b>	Auto-évaluations; évaluations par des tiers dans le cas de certaines applications d'IA	Non indiqués	Plusieurs options envisageables, selon le type d'évaluation	Évaluations par des tiers indépendants
<b>Terminologie servant à décrire les évaluations</b>	Évaluations de la conformité; évaluations des risques	Évaluations indépendantes des contrôles; évaluations des répercussions et des risques	Certification de systèmes d'IA, y compris les audits de la conformité et de biais, vérifications en bonne et due forme (entre autres termes utilisés)	Audits de biais

## Thèmes relevés dans les cadres de politiques actuels

### Trois catégories d'évaluations de systèmes d'IA émergent

La raison d'être des évaluations de systèmes d'IA varie considérablement, pouvant s'agir aussi bien d'attester la conformité aux dispositions réglementaires et aux normes applicables que de déterminer si les résultats générés par un système d'IA sont exempts de biais, ou encore de mesurer le degré d'exactitude de tels résultats. Il est essentiel de définir clairement la raison d'être

de l'évaluation d'un système d'IA, car elle dicte les exigences et les attentes qui se rattachent à celle-ci. Les évaluations de systèmes d'IA peuvent généralement être regroupées en trois catégories et être effectuées séparément ou conjointement. Il s'agit des catégories suivantes<sup>11</sup> :

#### ■ Évaluations de la gouvernance

Les évaluations de ce type permettent de déterminer si une organisation dispose des politiques de gouvernance interne, des processus et du personnel dont elle a besoin pour gérer un système d'IA, notamment en ce qui a trait à son caractère adéquat et à sa fiabilité, ainsi qu'aux risques qui s'y rattachent.

#### ■ Évaluations de la conformité

Les évaluations de ce type permettent de déterminer si le système d'IA d'une organisation est conforme aux dispositions législatives et réglementaires, aux normes et aux politiques applicables.

#### ■ Évaluations de la performance

Les évaluations de ce type permettent de déterminer le niveau de qualité de fonctionnement des fonctions de base d'un système d'IA, notamment en termes d'exactitude, d'absence de biais discriminatoires et de fiabilité. Elles reposent souvent sur l'utilisation d'indicateurs utiles dans l'évaluation de certains aspects d'un tel système.



<sup>11</sup>. Ces catégories ne doivent pas être considérées comme étant complètement distinctes les unes des autres. Par exemple, une évaluation de la gouvernance du système d'IA d'une organisation peut englober une évaluation de son système de management reposant sur l'IA selon la norme ISO/IEC 42001.

## Coexistence d'une grande diversité de types de cadres de politiques d'évaluation des systèmes d'IA

Nous constatons actuellement qu'au-delà de leur caractère obligatoire ou facultatif, les cadres de politiques d'évaluation des systèmes d'IA diffèrent grandement les uns des autres, et ce, sur tous les plans, notamment quant à leur champ d'application, à l'objet considéré, aux méthodes utilisées, aux niveaux de compétence et de qualification prescrits pour les prestataires de services d'évaluation en IA, et au niveau d'assurance recherché.

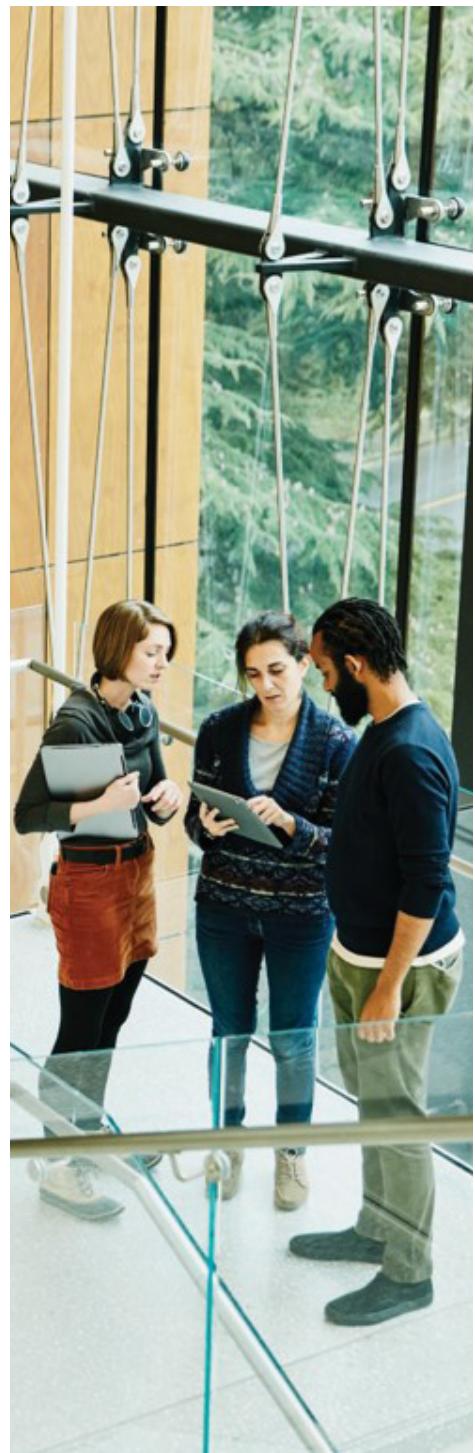
L'étendue des évaluations est très variable, pouvant être restreinte ou très grande. Par exemple, elle peut porter aussi bien sur les biais intégrés à un système d'IA - comme le prescrit le règlement 144 de la Ville de New York -, que sur les processus de gouvernance et de contrôle organisationnels applicables aux systèmes d'IA - suivant les dispositions de la [législation de l'UE sur les services numériques](#) et le [cadre australien de certification des systèmes d'IA](#) -, ou encore sur les infrastructures de gouvernance des données, dont la conformité doit être évaluée selon le Règlement de l'UE sur l'IA. Une telle diversité des types d'évaluation de systèmes d'IA peut s'expliquer en partie par les différences entre les grands buts et objectifs qui sous-tendent les politiques d'évaluation des systèmes d'IA en vigueur dans divers territoires ou par la particularité des besoins des parties prenantes auxquels cherchent à répondre les prestataires de services d'évaluation de tels systèmes.

Par ailleurs, même lorsqu'il y a concordance entre les objectifs visés par divers cadres de politiques d'évaluation de systèmes d'IA, les dispositions particulières qu'ils contiennent peuvent différer d'un territoire à l'autre. Par exemple, aux États-Unis, les politiques d'évaluation prescrites par diverses administrations municipales et divers gouvernements étatiques peuvent porter sur l'évaluation des biais dans les systèmes d'IA utilisés à des fins de recrutement et de gestion des RH<sup>12</sup>. Toutefois, les exigences particulières à respecter dans la réalisation de ces évaluations varient considérablement. Par exemple, les dispositions du règlement 144 de la Ville de New York relatives à l'évaluation des biais des systèmes d'IA diffèrent de celles qui sont en vigueur au [Colorado](#) et en [Illinois](#)<sup>13</sup>.

Les évaluations de systèmes d'IA offrent aussi différents niveaux d'assurance, selon la conception des exigences particulières applicables, notamment quant à l'ampleur des éléments probants requis ou aux exigences auxquelles sont assujettis les prestataires de services d'évaluation. Les évaluations réalisées par des tiers peuvent être perçues comme étant plus crédibles que celles qui sont effectuées par des équipes internes, surtout lorsqu'il s'agit de tiers qui adhèrent à des normes de responsabilité professionnelle, d'éthique et de présentation de rapports destinés au public auxquelles celles-ci ne sont pas tenues de se conformer<sup>14</sup>.

Finalement, il arrive souvent que les évaluations obligatoires de systèmes d'IA qui visent à assurer la conformité à un cadre de réglementation, par exemple, diffèrent considérablement des évaluations selon une norme de gouvernance dont l'application est facultative, comme le [cadre de gestion des risques liés à l'IA](#) du National Institute of Standards and Technology (NIST)<sup>15</sup> des États-Unis.

Comme l'International Panel on the Information Environment (IPIE) des Nations Unies l'a indiqué dans ses [conclusions](#) présentées en décembre 2024, vu la diversité des méthodes appliquées dans les évaluations de systèmes d'IA, il est très difficile d'assurer l'uniformité de celles-ci sur le plan de la qualité et des obligations de reddition de comptes<sup>16</sup>.



12. HR Dive, [A running list of states and localities that regulate AI in hiring](#), le 20 mai 2024.

13. L'administration Trump souhaite passer en revue les politiques d'IA des divers États américains pour déterminer la mesure dans laquelle elles sont harmonisées avec son plan d'action en matière d'IA, notamment aux fins de la prise des décisions relatives à l'octroi de subventions et de fonds fédéraux, ce qui peut avoir une incidence sur l'élaboration des futures politiques étatiques en matière d'IA. Bureau du président des États-Unis, [Winning the Race - America's AI Action Plan](#), le 23 juillet 2025, p. 3; Schlemmer, Michael D. et Morgan Lewis, [AI in the Workplace: The New Legal Landscape Facing US Employers](#), le 1er juillet 2024.

14. Business Software Alliance, [Enhancing AI Accountability: Effective Policies for Assessing Responsible AI](#), le 23 octobre 2024.

15. NIST, [AI Risk Management Framework](#), janvier 2023.

16. L'IPIE utilise l'appellation « audits de l'IA » pour désigner les évaluations de systèmes d'IA. IPIE, [Recommandations pour un cadre mondial d'audit de l'IA - Résumé des normes et des caractéristiques](#), décembre 2024.

## Difficultés actuelles dans la réalisation d'évaluations efficaces de systèmes d'IA

Outre les différences entre les territoires, plusieurs facteurs courants compromettent actuellement la rigueur et l'efficacité de certains cadres d'évaluation des systèmes d'IA, ce qui représente donc une entrave à la réalisation de leur raison d'être. Ces difficultés sont surtout en lien avec le manque de clarté et une définition déficiente des composantes essentielles de toute évaluation de systèmes d'IA, dont les suivantes :

- Raison d'être de l'évaluation
- Objet considéré dans le cadre de l'évaluation
- Méthodes, critères sur lesquels repose l'évaluation, éléments probants et obligations d'information
- Qualifications requises de la part des prestataires de services d'évaluation de systèmes d'IA, leurs obligations de reddition de comptes et confirmation de l'absence de conflits d'intérêts

L'évaluation d'une solution technologique reposant sur l'IA peut comporter un niveau de complexité accru du fait de la nature même de cette solution. Souvent, les systèmes d'IA sont complexes et intégrés à des environnements de grande envergure qui font intervenir de nombreuses parties prenantes. Ces facteurs peuvent complexifier l'exercice visant à déterminer l'objet considéré associé à une évaluation. En outre, la dérive d'un modèle – soit la variation au fil du temps des résultats qu'il génère – peut aussi se traduire par l'obtention de résultats obsolètes et trompeurs au cours d'une évaluation, tandis que la diversité des systèmes d'IA peut en compliquer la reproductibilité. En dernier lieu, les solutions technologiques reposant sur l'IA peuvent évoluer plus rapidement que les normes techniques devant permettre d'en évaluer la performance.

Par ailleurs, l'utilisation d'une terminologie ambiguë, incohérente et subjective peut donner lieu à des interprétations divergentes des concepts clés et des critères applicables, ce qui peut se traduire par l'obtention d'évaluations qui ne sont pas en phase avec leur raison d'être. Des termes vagues comme « équité », « fiabilité » et « transparence » risquent de représenter des sources d'ambiguité lorsqu'ils ne sont pas bien définis<sup>17</sup>, ce qui peut avoir pour effet de limiter la faisabilité et l'utilité de certaines évaluations<sup>18</sup>.

Enfin, les normes et les méthodes dont l'élaboration est déficiente posent des défis sur le plan de la rigueur et de la comparabilité des évaluations de systèmes d'IA. Les parties prenantes accordent de plus en plus d'importance à la nécessité de faire preuve de plus de clarté, de cohérence, d'objectivité et de rigueur méthodologique

dans l'établissement et l'application des normes d'évaluation des systèmes d'IA. Par exemple, l'[International Association of Algorithmic Auditors \(IAAA\)](#) a été mise sur pied dans le but de réunir les experts et d'asseoir les fondements de normes d'audit des algorithmes. Des organismes de normalisation – notamment ceux qui sont chargés d'établir les normes ISO/IEC<sup>19</sup>, CEN-CENELEC<sup>20</sup> et NIST – relèvent également ce défi, en travaillant actuellement à l'adaptation des normes d'IA en vigueur ou à l'élaboration de nouvelles normes<sup>21</sup>. Au Royaume-Uni, les autorités de réglementation ont établi une feuille de route en vue de la mise en place d'un [écosystème efficace axé sur la certification des systèmes d'IA](#)<sup>22</sup> et procédé au lancement d'initiatives visant à communiquer des orientations détaillées relativement aux évaluations de systèmes d'IA<sup>23</sup>. En février 2025, l'IPIE, qui relève des Nations Unies, a publié un [cadre mondial d'audit des systèmes d'IA](#)<sup>24</sup> qui est exhaustif et établit les aspects techniques à prendre en considération, tout en fournissant des indications quant à l'étendue des évaluations, aux compétences des évaluateurs, aux critères d'évaluation et aux méthodes à appliquer<sup>25</sup>.

Il est essentiel de relever les défis que nous venons de voir en détail, de façon à permettre l'élaboration de cadres de politiques d'évaluation et d'exploitation de systèmes d'IA cohérents et efficaces.



17. Six principaux types d'[explications des décisions en matière d'IA](#) sont présentés dans les orientations publiées par le bureau du commissaire à l'information (Information Commissioner's Office) du Royaume-Uni.

18. Dans certains cas, il peut être difficile de fournir une assurance, en raison de l'application de critères vagues et subjectifs.

19. Travaux réalisés conjointement par l'[Organisation internationale de normalisation](#) (ISO) et la [Commission électrotechnique internationale](#) (CEI), 2025.

20. Travaux réalisés conjointement par le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), sous la bannière CEN-CENELEC, 2025.

21. Par exemple, l'ISO et la CEI ont mis au point la nouvelle norme ISO/IEC 42001:2023, qui porte sur les systèmes de management reposant sur l'IA, tandis que le CEN et le CENELEC ont publié la norme EN ISO/IEC 25059:2024 sur la qualité des systèmes d'IA, qui repose sur la norme ISO/IEC sur la qualité des logiciels, qui existait déjà.

22. Ministère britannique de la Science, de l'Innovation et de la Technologie (Department for Science, Innovation and Technology), [The roadmap to an effective AI assurance ecosystem](#), le 8 décembre 2021.

23. Le ministère britannique de la Science, de l'Innovation et de la Technologie précise que le terme « certification » (assurance) tient son origine du domaine de la comptabilité, mais qu'il a été adapté aux fins de son utilisation dans les domaines de la cybersécurité et de la gestion de la qualité, entre autres. La certification est un processus qui consiste à mesurer, à évaluer et à communiquer des informations sur un système, un processus, de la documentation, un produit ou une organisation. Dans le domaine de l'IA, la certification d'un système d'IA permet d'en mesurer et d'en évaluer le degré de fiabilité, ainsi que de communiquer les résultats qui en découlent.

24. IPIE, [Towards A Global AI Auditing Framework: Assessment and Recommendations](#), février 2025.

25. Selon l'IPIE des Nations Unies, l'audit d'un système d'IA peut faciliter l'évaluation des interactions entre celui-ci et les utilisateurs, les collectivités et les organisations, tout en permettant de déterminer si le développement, le déploiement, l'exploitation et la gestion de ce système sont adéquats. Il peut aussi permettre d'en assurer la conformité aux normes sociales, éthiques et légales essentielles, notamment aux normes en matière d'équité, de protection de la confidentialité des données et de durabilité environnementale.



## 4 Comment rehausser l'efficacité des évaluations de systèmes d'IA

Pour assurer l'efficacité des évaluations de systèmes d'IA, il faut définir plus clairement et plus uniformément trois composantes fondamentales des cadres d'évaluation applicables, à savoir l'objet à évaluer, la méthode d'évaluation à suivre et les critères de sélection d'un prestataire de services d'évaluation<sup>26</sup>.

### L'objet à évaluer

Pour qu'un cadre d'évaluation des systèmes d'IA<sup>27</sup> soit efficace, il doit correspondre à un objectif bien défini en lien avec des activités opérationnelles ou des politiques d'IA. Pour éviter les incohérences entre les informations générées au cours de l'évaluation d'un tel système et la raison d'être sur laquelle elle repose, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur un objectif clair. La raison d'être d'une évaluation doit aussi orienter le choix des méthodes appropriées et des normes de référence. Il importe de souligner que le champ d'application d'un cadre d'évaluation de systèmes d'IA doit être

clairement défini et que cette définition doit être suffisamment exhaustive, notamment en ce qui a trait au type d'évaluation à effectuer (p. ex. évaluation de la gouvernance, de la conformité ou de la performance), à l'objet considéré et aux indications à suivre quant au choix du moment de l'exécution du processus d'évaluation. Par exemple, il importe de préciser si l'évaluation doit porter sur un système d'IA pris dans sa globalité - notamment sur les données d'entraînement, les algorithmes et les mesures de sauvegarde - ou seulement sur les résultats qu'il génère.

26. Les cadres d'évaluation établis dans des secteurs comme les technologies de l'information (TI), l'automobile, les produits pharmaceutiques et la cybersécurité peuvent permettre d'obtenir des renseignements utiles aux fins des évaluations de systèmes d'IA, pourvu que des mesures soient prises pour tenir compte des aspects propres à l'IA. Par exemple, dans le secteur des TI, les évaluations (communément appelées « audits ») sont souvent utilisées pour attester la sécurité et l'efficacité de l'infrastructure informatique d'une organisation, ce qui suppose la réalisation d'un examen exhaustif de la capacité de l'organisation à protéger ses données, à gérer ses risques et à se conformer aux cadres de réglementation sectoriels pertinents.

27. Comprend aussi bien les cadres d'évaluation qui sont prescrits par les dispositions réglementaires en vigueur que ceux qui sont applicables sur une base volontaire.

## La méthode d'évaluation à suivre

Des méthodes et des critères appropriés permettent de déterminer comment un objet considéré doit être évalué, et il est essentiel que des évaluations de systèmes d'IA semblables reposent sur des méthodes uniformes clairement définies. Par exemple, la formulation d'opinions ou de conclusions explicites peut être prévue dans le cadre de certaines évaluations, tandis que d'autres types d'évaluation peuvent consister seulement à fournir un résumé des procédures exécutées. L'absence de méthodes, de critères, d'éléments probants et d'obligations d'information clairement définis peut compromettre les résultats d'une évaluation et générer de la confusion dans l'esprit des utilisateurs de ces derniers. Conjuguée à une terminologie claire, la cohérence permet aux utilisateurs de comparer les résultats d'une évaluation et de comprendre comment ils ont été obtenus. L'application de critères appropriés - à savoir des critères pertinents, objectifs, mesurables et exhaustifs - facilite l'obtention de résultats d'évaluation cohérents, comparables et utiles à la prise de décisions.

Les méthodes utilisées peuvent reposer notamment sur la norme ISAE 3000 (révisée)<sup>28</sup>, qui donne des indications sur les modalités

de réalisation des missions de certification, ou sur d'autres types de procédures d'évaluation, tels que les vérifications en bonne et due forme, les simulations d'attaque ou l'assurance qualité (pour plus d'information sur la norme ISAE 3000 (révisée), consultez l'annexe I). Les méthodes d'évaluation applicables doivent aussi prendre en compte les propriétés problématiques des systèmes d'IA, comme la plage de variabilité des résultats considérée comme étant acceptable en fonction des cas d'utilisation et du contexte sur lesquels porte l'évaluation.

Les critères d'évaluation peuvent être définis directement dans le cadre de politique d'évaluation ou y être intégrés par des renvois aux normes techniques applicables. Il doit s'agir de critères adéquats auxquels peuvent accéder les utilisateurs des résultats d'évaluation, de sorte qu'ils puissent facilement interpréter ces derniers. Les méthodes et les critères sélectionnés doivent être en phase avec la raison d'être et l'objet considéré de l'évaluation, ainsi qu'avec le niveau d'assurance souhaité. Certaines méthodes peuvent être plus adaptées que d'autres à certains types d'évaluation.

## Themes identified in current policy landscape:

Le choix d'un prestataire revêt une importance déterminante pour assurer l'efficacité de l'évaluation d'un système d'IA, car en faisant preuve d'objectivité, en s'appuyant sur son expertise et en se conformant à des méthodes transparentes, il influe directement sur la crédibilité, la fiabilité et l'intégrité globale du processus d'évaluation. Voici les principaux points à considérer au moment de choisir un prestataire de services d'évaluation de systèmes d'IA :

- Compétences et qualifications - Pour assurer la crédibilité d'un processus d'évaluation d'un système d'IA, il importe de recourir à des professionnels qui détiennent les connaissances techniques en IA requises, les compétences nécessaires à l'exécution des procédures d'évaluation à exécuter, et la capacité d'interpréter les cadres d'éthique et de réglementation applicables.
- Objectivité - L'objectivité du prestataire de services d'évaluation de systèmes d'IA -notamment sa capacité à attester l'absence

de conflits d'intérêts - a une incidence sur la crédibilité d'une évaluation et peut contribuer à renforcer la confiance des parties prenantes.

- Responsabilité professionnelle - Les exigences en matière de responsabilité professionnelle peuvent être fondées sur des normes et des lignes directrices reconnues et accessibles au public, comme le Code de déontologie de la profession d'auditeur de l'International Ethics Standards Board (IESBA)<sup>29</sup>. Les prestataires de services d'évaluation de systèmes d'IA qui se conforment à ces normes et à ces lignes directrices contribuent au renforcement de la confiance à l'égard de l'IA, tout en aidant les parties prenantes à se familiariser avec le processus d'évaluation.

28. International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 Revised, Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information, décembre 2013.

29. IESBA, *International Code of Ethics for Professional Accountants*, 2024.



## 5 Aspects que les dirigeants d'entreprise doivent prendre en considération

- Prise en compte du rôle que les évaluations de systèmes d'IA peuvent jouer dans l'amélioration de la gouvernance et de la gestion des risques d'une organisation - L'évaluation d'un système d'IA peut aider les dirigeants d'une entreprise à identifier et à gérer les risques en évolution qui s'y rattachent, ainsi qu'à déterminer si ce système fonctionne comme prévu.
- Réalisation de l'exercice visant à déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à l'évaluation d'un système d'IA sur une base volontaire afin de renforcer la confiance qu'il inspire aux employés, aux clients et aux autres parties prenantes, même en l'absence d'obligations réglementaires - La dynamique du marché, les exigences des investisseurs ou les considérations relatives à la gouvernance interne peuvent amener un prestataire de services d'évaluation à conseiller à une entreprise de procéder à une évaluation de son système d'IA sur une base volontaire, de façon à renforcer la confiance à l'égard de celui-ci. Par ailleurs, les dirigeants d'entreprises dont le système d'IA est assujetti à des obligations réglementaires peuvent choisir de le soumettre à une évaluation qui permet d'en vérifier plus facilement la conformité, tout en assurant un suivi à cet égard.
- Détermination du type d'évaluation le plus approprié, dans le cas d'évaluations effectuées sur une base volontaire - Les dirigeants d'entreprise peuvent déterminer s'il y a lieu de procéder à une évaluation de la gouvernance, de la conformité ou de la performance, et si la réalisation d'une telle évaluation doit être confiée à des équipes internes ou à un tiers.

## 6 Aspects que les décideurs politiques doivent prendre en considération

- Prise en compte du rôle que les évaluations de systèmes d'IA effectuées sur une base volontaire (ou obligatoire) peuvent jouer pour améliorer la perception quant à leur fiabilité, favoriser la réussite de leur mise en œuvre et renforcer la gouvernance de l'IA.
- Définition claire de la raison d'être et des composantes du cadre d'évaluation et, dans la mesure du possible, la détermination des normes ou des critères reconnus sur lesquels devrait reposer l'évaluation d'un système d'IA.
- Réponse aux attentes insatisfaites dans la définition des composantes et des limites de l'évaluation des systèmes d'IA, s'agissant d'informations pouvant permettre d'accroître le degré de sensibilisation du public et de renforcer sa confiance à l'égard de ceux-ci, grâce à l'établissement d'attentes réalistes quant à l'importance d'une telle évaluation.
- Détermination des mesures que le marché doit mettre en œuvre pour se doter de la capacité d'effectuer des évaluations homogènes de grande qualité - Les décideurs politiques pourraient vouloir déterminer s'ils disposent des capacités requises pour réaliser des évaluations efficaces des systèmes d'IA. Lorsque ces capacités sont insuffisantes, ils doivent collaborer avec des prestataires de services d'évaluation de systèmes d'IA, des organismes de professionnels compétents et d'autres parties prenantes, dans une optique de renforcement de ces capacités, notamment en soutenant l'établissement de critères qui permettent de jauger la qualité des évaluations et la mise au point de formations reconnues en la matière.
- Adoption des normes d'évaluation qui sont, dans la mesure du possible, cohérentes et compatibles avec les normes d'autres territoires - Les décideurs politiques doivent envisager d'harmoniser leurs normes d'évaluation des systèmes d'IA avec celles qu'ont établies des organisations internationales ou de grandes puissances sur la scène internationale, de façon à réduire les coûts associés aux évaluations des systèmes d'IA et à promouvoir la crédibilité de celles-ci à l'échelle internationale.



# 7

## Conclusion

Tandis que les entreprises continuent de développer et de déployer leurs systèmes d'IA, les évaluations de tels systèmes peuvent jouer un rôle important dans la maximisation des avantages associés à l'IA et l'atténuation des risques qui s'y rattachent. Les évaluations de systèmes d'IA dont la conception est adéquate et qui sont réalisées par des prestataires de services d'évaluation dûment qualifiés peuvent promouvoir la confiance à l'égard de l'IA, comme le recherchent les dirigeants d'entreprise, les décideurs politiques et le public en général, de sorte que le plein potentiel de cette importante technologie puisse être réalisé.



# 8 Auteurs

## Shawn Maher

Vice-président mondial  
Politiques publiques  
Ernst & Young LLP  
[shawn.maher@eyg.ey.com](mailto:shawn.maher@eyg.ey.com)

## Ansgar Koene

Leader mondial, Éthique et réglementation en matière d'IA  
Ernst & Young LLP  
[ansgar.koene1@be.ey.com](mailto:ansgar.koene1@be.ey.com)

## Anne McCormick

Leader mondiale, Politiques publiques en matière de technologies numériques  
Ernst & Young LLP  
[anne.mccormick@uk.ey.com](mailto:anne.mccormick@uk.ey.com)

## Tate Ryan-Mosley

Directrice adjointe  
Politiques publiques mondiales - Technologies et géopolitique  
Ernst & Young LLP  
[tate.e.ryan-mosley@ey.com](mailto:tate.e.ryan-mosley@ey.com)

## Richard Jackson

Leader mondial, Certification de systèmes d'IA  
Ernst & Young LLP  
[richard.jackson@ey.com](mailto:richard.jackson@ey.com)

## Cathy Cobey

Leader mondiale, Certification - IA responsable  
Ernst & Young LLP  
[cathy.r.cobey@ca.ey.com](mailto:cathy.r.cobey@ca.ey.com)

## Narayanan Vaidyanathan

Directeur, Établissement de politiques  
ACCA  
[narayanan.vaidyanathan@accaglobal.com](mailto:narayanan.vaidyanathan@accaglobal.com)

## Remerciements

Nous tenons à remercier les membres de l'organisation EY qui ont participé à l'élaboration du présent document : Katie Kummer, Amy King, Marc Ryser, Yvonne Zhu, Julia Tay, Yi Xie, Denise Schalet, Bridget Neill, John Hallmark, Antonio Quintanilla, Andrew Hobbs, Tim Volkmann, Ambrose Murray, Dean Protheroe, Frankde Jonghe, Detmar Ordemann, Brent Simer, Brandon Miller, Kelly Devine, Dan Albanese et Krista Walpole.

Nous tenons à remercier également les membres d'ACCA qui ont contribué à la préparation du présent document : Alex Panait, Andrew Chong, Fahad Riaz et James Best.

# 9

## Annexes

### Annexe I

#### Étude de cas - Harmonisation de la norme ISAE 3000 (révisée) avec la norme ISO 42001

Les décideurs politiques se demandent si les cadres d'évaluation ou de certification appliqués dans d'autres domaines (notamment la boîte à outils ISO du Comité ISO pour l'évaluation de la conformité (CASCO)<sup>30</sup> et les normes ISO/IEC 17067<sup>31</sup>, ISAE 3000 (révisée)<sup>32</sup> et IFRS<sup>33</sup>) pourraient aussi être appliqués dans le domaine de l'IA, après modification. L'utilisation des cadres d'évaluation actuels pourrait permettre aux décideurs politiques de se prévaloir de processus de contrôle qualité et d'homologation déjà établis.

Par exemple, la norme ISAE 3000 (révisée) de l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB)<sup>34</sup> présente les exigences et la méthode à suivre dans la réalisation des missions d'assurance axées sur des domaines qui ne font pas partie du champ d'application du cadre d'audit des états financiers, de même que les étapes permettant de comparer un objet considéré en fonction des critères applicables. Cette norme mondiale, qui est fondée sur des principes, peut être appliquée à un large éventail d'objets considérés sous-jacents. Elle constitue le fondement sur lequel reposent les missions d'assurance réalisées dans une grande diversité de domaines, tels que la durabilité, le contrôle interne et la conformité réglementaire. Voici les exigences auxquelles doivent se conformer les prestataires de services d'assurance selon la norme ISAE 3000 (révisée) :

- Se conformer aux règles de déontologie pertinentes, notamment quant à l'absence de conflits d'intérêts
- Posséder une compréhension suffisante de l'objet considéré et du périmètre de la mission d'assurance (« assurance raisonnable » vs « assurance limitée »)
- Obtenir les éléments probants nécessaires à l'évaluation de l'objet considéré, en fonction des critères applicables
- Formuler une conclusion à l'égard des résultats de l'évaluation

Un prestataire de service d'assurance pourrait s'appuyer sur la norme ISAE 3000 (révisée) pour évaluer un système de management reposant sur l'IA en fonction d'une norme reconnue, telle que la norme ISO/IEC 42001<sup>35</sup>. Une telle mission d'assurance pourrait porter sur l'évaluation de la conformité d'un système de management reposant sur l'IA à une norme reconnue internationalement.

La norme ISO/IEC 42001 énonce les critères sur lesquels doivent s'appuyer les organisations aux fins de l'établissement, de l'implantation, de la maintenance et de l'amélioration continue de leurs systèmes de management reposant sur l'IA. Elle s'applique aux entités qui fournissent ou utilisent des produits ou des services reposant sur l'IA, et vise à assurer le développement et l'exploitation responsables de systèmes d'IA. Elle traite de certains défis qui sont associés à l'IA, notamment en ce qui a trait aux aspects à considérer sur le plan de l'éthique, à la transparence et à l'apprentissage continu.

Dans la réalisation de ses travaux en cours, qui sont axés sur la mise au point d'un cadre d'évaluation de la conformité à l'appui de la mise en œuvre du règlement de l'UE sur l'IA, le comité de normalisation CEN-CENELEC JTC21 indique que la [boîte à outils](#) du CASCO et la [norme ISO/IEC 17067:2013](#), « Évaluation de la conformité - Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits », sont les principaux documents de référence à consulter. Les entreprises peuvent s'appuyer sur ces documents pour tirer parti de leurs procédures actuelles d'évaluation de la conformité - appliquées à des systèmes autres que des systèmes d'IA - dans le cadre des préparatifs visant à assurer la conformité de leurs systèmes d'IA à risques élevés aux dispositions du règlement de l'UE sur l'IA.

30. Boîte à outils ISO du CASCO - Outils d'évaluation de la conformité à l'appui des politiques publiques, 2024.

31. ISO/IEC 17067:2013, Évaluation de la conformité - Éléments fondamentaux de la certification de produits et lignes directrices pour les programmes de certification de produits, août 2013.

32. Norme ISAE 3000 (révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique, décembre 2013.

33. Normes internationales d'information financière (IFRS), 2025.

34. International Auditing and Assurance Standards Boards (IAASB), 2025.

35. Norme ISO/IEC 42001:2023, Technologie de l'information - Intelligence artificielle - Système de management, décembre 2023.

## Annexe II

### Exemples d'initiatives en matière de politiques en lien avec les évaluations de systèmes d'IA

Depuis 2022, aux quatre coins du monde, les décideurs politiques sont engagés dans la réalisation d'importantes activités sur les scènes supranationales, nationales et locales. Les exemples présentés ci-après donnent un éclairage complémentaire sur l'éventail des objectifs et approches en lien avec les évaluations de systèmes d'IA, qu'elles soient facultatives ou obligatoires.

Initiative en matière de politiques	État d'avancement et objectif de l'initiative	Portée géographique	Terminologie servant à décrire les évaluations	Fonction des évaluations et informations détaillées
Certification selon la AI Verify Foundation de Singapour	Initiative communiquée au public en mai 2022. Le cadre de contrôle de la gouvernance des systèmes d'IA qui est proposé par cette initiative et la boîte à outils correspondante, dont l'utilisation est facultative, visent à permettre la vérification de la performance de tels systèmes au regard des allégations de leurs développeurs, de même qu'à en assurer la conformité aux principes d'éthique en IA reconnus à l'échelle internationale.	Document qui est à la disposition du public à l'échelle mondiale, aux fins d'une application sur une base volontaire (sans restrictions). Publié par l'IMDA (Infocom Media Development Authority) et la PDPC (Personal Data Protection Commission) de Singapour.	Notions de contrôle et d'assurance (testing et assurance) englobant la validation externe (external validation) et l'application de contrôles par des tiers (third-party testing).	Le cadre de contrôle de la gouvernance en IA aide les entreprises à déterminer la mesure dans laquelle leurs systèmes d'IA sont implantés de façon responsable, conformément à 11 principes de gouvernance en IA reconnus à l'échelle internationale. Ces principes de gouvernance (notamment la transparence, la rigueur et l'équité) sont conformes à divers cadres de gouvernance en IA, tels que ceux de l'UE et de l'OCDE. AI Verify aide les organisations en vue de l'obtention d'une attestation de la bonne performance de leurs systèmes d'IA au regard de ces principes, en produisant un rapport standardisé sur les contrôles applicables.

Initiative en matière de politiques	État d'avancement et objectif de l'initiative	Portée géographique	Terminologie servant à décrire les évaluations	Fonction des évaluations et informations détaillées
Règlement de l'UE sur les marchés numériques (DMA)	Règlement promulgué en novembre 2022 et entré en vigueur le 2 mai 2023.  Vise à assurer le maintien de marchés numériques équitables et ouverts.	Grande plateforme numérique qui est exploitée dans les pays de l'UE et dont le positionnement sur le marché repose sur la conformité aux critères permettant de la désigner en tant que plateforme de « contrôleur d'accès » en vertu du DMA.	« Audit indépendant »	Permet aux autorités européennes (à la Commission européenne) de disposer d'une description, faisant l'objet d'un audit indépendant, des techniques utilisées pour le profilage des consommateurs que la plateforme « contrôleur d'accès » applique à ses services de plateforme essentiels.
Règlement de l'UE sur les services numériques (DSA)	Règlement entré en vigueur en novembre 2022.  Vise à protéger globalement les droits fondamentaux des internautes.	Les grandes plateformes numériques exploitées dans l'UE qui comportent un grand nombre d'utilisateurs actifs et qui répondent aux critères définitoires d'une « très grande plateforme en ligne » ou d'un « très grand moteur de recherche en ligne » font partie du champ d'application du DSA.	Varie selon la technique; peut être applicable à l'évaluation de données, de modèles d'IA ou de processus de gouvernance.	Résultats générés par les systèmes d'IA.
Cadre de gestion des risques liés à l'IA du NIST (AI RMF du NIST)	Cadre publié en janvier 2023.  Vise à mettre à la disposition des citoyens, des organisations et de la société en général un cadre de gestion des risques applicable sur une base volontaire qui leur permet de mieux gérer leurs risques liés à l'IA.	Applicable aux États-Unis  Le NIST a procédé à plusieurs <u>recouplements</u> avec des cadres de politiques en vigueur dans d'autres territoires (notamment dans l'UE, au Japon et à Singapour), dans une optique d'orientation des utilisateurs d'autres pays que les États-Unis.	Gestion des risques » (risk management), évaluation des risques (risk assessment), "évaluation des impacts (impact assessment), évaluation de la performance (performance assessment)	Cadre établi pour aider les citoyens, les organisations et la société en général à gérer leurs risques liés à l'IA, ainsi que pour promouvoir le développement fiable et l'exploitation responsable de l'IA, de même que l'évaluation des produits, services et systèmes reposant sur l'IA.
Règlement de l'UE sur la résilience opérationnelle numérique (DORA)	Règlement promulgué en janvier 2023 et entré en vigueur en janvier 2025.  Vise à renforcer la cybersécurité des entités financières et à assurer la résilience du secteur financier.	Toutes les entités financières exploitées dans l'UE.	Vérifications (sur une base volontaire).  Audits externes (sur une base volontaire).  Application (obligatoire) de contrôles par des contrôleurs externes ou internes.	Vérification (sur une base volontaire) de la conformité au cadre de gestion des cyberrisques et aux exigences en la matière.  Audit de la conformité aux dispositions des ententes contractuelles conclues avec des prestataires de services informatiques indépendants.  Contrôle de la résilience opérationnelle numérique des outils et systèmes informatiques des entités financières.

Initiative en matière de politiques	État d'avancement et objectif de l'initiative	Portée géographique	Terminologie servant à décrire les évaluations	Fonction des évaluations et informations détaillées
<b>Norme d'audit des systèmes d'IA PS 861 de l'institut allemand des auditeurs publics (Institute of Public Auditors, IDW)</b>	<p>La plus récente version de la norme a été publiée en mars 2023.</p> <p>Cette norme vise à fournir un cadre d'audit des systèmes d'IA applicable sur une base volontaire.</p> <p>Elle a comme objectif de rehausser la confiance dans les technologies reposant sur l'IA, grâce à l'établissement d'une approche systématique dans le cadre des audits, de sorte que les organisations puissent plus facilement gérer leurs risques au cours de l'implantation de leurs systèmes d'IA.</p>	Applicable surtout en Allemagne, tout en présentant des perspectives d'application dans d'autres pays de l'UE et hors de l'UE (p. ex. dans l'éventualité de son application à des organisations dont les activités rayonnent à l'échelle européenne ou mondiale).	Audits sur une base volontaire (voluntary audits), critères d'évaluation (assessment criteria), audit de l'adéquation (adequacy audit), audit de l'efficacité (effectiveness audit) des systèmes d'IA, assurance raisonnable (reasonable assurance).	<p>Cette norme précise les exigences sur lesquelles reposent les audits facultatifs de systèmes d'IA qui ne font pas partie du champ d'application des dispositions régissant les audits financiers, en plus de définir le type de jugement professionnel que les auditeurs doivent exercer dans la planification et la réalisation de telles missions d'audit, ainsi que dans la communication des informations s'y rattachant, tout en continuant d'assumer leur responsabilité en qualité d'auditeurs.</p> <p>La norme établit les critères d'évaluation corrélée des systèmes d'IA, en fonction des dispositions légales ainsi que des exigences d'éthique, de traçabilité, de cybersécurité et de performance applicables.</p> <p>La description du système d'IA visé par un audit, y compris les commentaires de la direction relatifs à sa conformité aux critères d'évaluation choisis, constitue l'objet d'un tel audit.</p> <p>Les audits de systèmes d'IA peuvent être réalisés sous la forme d'audits de l'adéquation ou d'audit de l'efficacité de tels systèmes, les deux types d'audit visant à permettre l'obtention d'une assurance raisonnable.</p>
<b>Déclaration de Bletchley</b>	<p>Entente conclue en novembre 2023.</p> <p>Cette entente internationale porte sur les principes et engagements clés devant assurer le développement et l'exploitation sécuritaires de l'IA, notamment par l'application aux systèmes d'IA de solides mesures de sécurité, de contrôles rigoureux et d'un processus de surveillance permanente.</p>	28 pays signataires : Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, France, Allemagne, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Arabie saoudite, Pays-Bas, Nigéria, Philippines, Corée du Sud, Rwanda, Singapour, Espagne, Suisse, Turquie, Ukraine, Émirats arabes unis, R.-U., É.-U. et pays membres de l'UE.	Contrôle de la sécurité (safety testing)	<p>Formulation de recommandations relatives à la mise en œuvre par les entreprises de mesures telles que des contrôles de sécurité, des évaluations, et des mécanismes de reddition de comptes et de rehaussement de la transparence, aux fins de l'évaluation, de la surveillance et de l'atténuation des capacités potentiellement préjudiciables de l'IA d'avant-garde.</p> <p>La déclaration de Bletchley ne fournit pas d'informations détaillées sur les contrôles de sécurité et les mécanismes de reddition de comptes applicables.</p>

Initiative en matière de politiques	État d'avancement et objectif de l'initiative	Portée géographique	Terminologie servant à décrire les évaluations	Fonction des évaluations et informations détaillées
Norme ISO/IEC 42001:2023, Système de management	<p>Norme publiée en décembre 2023.</p> <p>Vise à assurer le déploiement et l'exploitation responsables des systèmes d'IA par les entités qui fournissent ou utilisent des produits ou des services reposant sur l'IA.</p>	Applicable à l'échelle mondiale.	Évaluation des risques (risk assessment), évaluation des impacts (impact assessment), évaluation de la conformité (conformity assessment), assurance et audit interne (internal audit).	La norme ISO/IEC 42001 précise les exigences à respecter dans l'établissement, l'implantation, la maintenance et l'amélioration continue de systèmes de management organisationnel reposant sur l'IA. Elle vise à faire en sorte que les entités qui fournissent ou utilisent des produits ou des services reposant sur l'IA s'appuient sur des pratiques de développement et d'exploitation responsables des systèmes d'IA.
<p>Groupe scientifique de l'ONU sur les normes mondiales pour les audits de l'IA (<a href="#">IPIE</a>) -</p> <p><a href="#">Recommandations pour un cadre mondial d'audit de l'IA - Résumé des normes et caractéristiques</a> et rapport intitulé <a href="#">Assessment and Recommendations</a></p>	<p>L'IPIE a publié deux rapports sur les évaluations de systèmes d'IA (en décembre 2024 et en février 2025).</p> <p>L'IPIE vise à définir des critères et des méthodes d'audit des systèmes d'IA en vue de l'établissement de normes mondiales, ainsi qu'à promouvoir les échanges axés sur les répercussions de l'IA sur le public.</p>	<p>Documents de portée mondiale.</p> <p>Produits par l'ONU, par l'intermédiaire de l'International Panel on the Information Environment (IPIE).</p>	Audit de l'IA	<p>Les audits sont un moyen de déterminer si les systèmes algorithmiques ou les systèmes d'IA génèrent les résultats escomptés ou s'ils ont des répercussions considérables - potentiellement néfastes - sur les plans sociétal et technologique.</p> <p>Les audits sont considérés comme étant des mécanismes d'évaluation du degré d'harmonisation des systèmes d'IA avec les normes et les principes de responsabilité, de reddition de comptes, de fiabilité ou de sécurité en matière d'IA.</p> <p>Ces audits - qui portent sur la conception, le développement et l'exploitation des systèmes d'IA - consistent souvent à examiner les modèles et les données sur lesquels reposent ces derniers. Ils permettent de décrire la performance des systèmes visés au regard des critères établis et de produire des rapports sur les répercussions générées par de tels systèmes.</p>

Initiative en matière de politiques	État d'avancement et objectif de l'initiative	Portée géographique	Terminologie servant à décrire les évaluations	Fonction des évaluations et informations détaillées
<p>National Telecommunications and Information Administration (NTIA) des États-Unis</p> <p><b>AI Accountability Policy Report</b></p>	<p>Rapport non contraignant publié en mars 2024 sous la forme d'un document de politique.</p> <p>Vise à promouvoir l'innovation et l'adoption de systèmes d'IA fiables, en mettant en évidence la nécessité de disposer de nouveaux outils d'aide à la reddition de comptes et d'informations plus largement accessibles, ainsi que de promouvoir l'établissement d'un écosystème d'évaluation indépendante des systèmes d'IA.</p>	<p>Rapport produit par la NTIA (agence américaine rattachée aux autorités exécutives).</p> <p>Rapport publié sous l'administration du président Biden. Pour le moment, il n'est pas clair si l'administration Trump y donnera suite ou non, en formulant des recommandations semblables.</p>	<p>Mécanismes de reddition de comptes en matière d'IA (AI accountability mechanisms), certification de systèmes d'IA (AI system assurance).</p>	<p>Le rapport plaide en faveur d'une application élargie des audits de systèmes d'IA, sans toutefois décrire en détail les mécanismes de mise en application à mettre en œuvre. Les auteurs recommandent aux futurs décideurs politiques fédéraux en matière d'IA de ne pas s'en remettre entièrement à des pratiques exemplaires applicables sur une base volontaire, indiquant que des mesures de reddition de comptes en matière d'IA sont requises.</p> <p>Par le passé, la NTIA en a également appelé à l'établissement d'un registre des audits de systèmes d'IA, ainsi qu'à l'exécution de procédures d'examen et de certification préalablement à la mise en exploitation de certains systèmes ou modèles.</p>
<p>Loi sur l'IA du Colorado (<b>Colorado AI Act</b>)</p>	<p>Loi qui a été adoptée en mai 2024 et qui devrait entrer en vigueur en février 2026. Une série d'amendements à la loi ont été proposés en avril 2025, sans avoir été adoptés avant la date de clôture de la session parlementaire du Colorado, le 7 mai dernier.</p> <p>Cette loi intersectorielle sur la gouvernance des systèmes d'IA, qui s'applique au secteur public, est axée sur les systèmes d'IA présentant des risques élevés et vise à prévenir les biais dans les systèmes automatisés d'aide à la décision.</p>	<p>Loi qui s'adresse aux développeurs de systèmes d'IA et aux responsables de leur déploiement au Colorado (É.-U.).</p>	<p>Évaluation des impacts (impact assessments), évaluation des risques (risk assessment).</p>	<p>En vertu de cette loi, les développeurs de systèmes d'IA présentant des risques élevés et les responsables de leur déploiement doivent procéder à des évaluations des impacts et risques associés à ces systèmes, en prenant en compte les risques de biais et de discrimination.</p> <p>Les évaluations d'impacts doivent intégrer les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un énoncé décrivant la raison d'être du système, les cas d'utilisation prévus et le contexte du déploiement.</li> <li>2. Une analyse des risques de discrimination algorithmique et des mesures d'atténuation mises en place.</li> <li>3. Une description des catégories de données traitées.</li> <li>4. Une description des indicateurs utilisés dans l'évaluation de la performance du système et des limites connues de celui-ci.</li> <li>5. Une description des mesures de renforcement de la transparence ayant été mises en place.</li> <li>6. Description des mesures de surveillance post-déploiement et des mesures de sauvegarde devant permettre aux utilisateurs de faire face aux problèmes survenant dans le cadre du déploiement.</li> </ol>

Initiative en matière de politiques	État d'avancement et objectif de l'initiative	Portée géographique	Terminologie servant à décrire les évaluations	Fonction des évaluations et informations détaillées
<p><b>Code de bonnes pratiques de l'IA à usage général prévu par le Règlement de l'UE sur l'IA</b></p>	<p>Document dont la préparation a été prévue dans le cadre de l'adoption du Règlement de l'UE sur l'IA.</p> <p>Il est en cours d'élaboration. Il se rapporte aux dispositions du Règlement de l'UE sur l'IA qui sont entrées en vigueur le 2 août 2025.</p> <p>L'application de ce code est facultative.</p> <p>Le code vise à permettre aux développeurs de modèles d'IA à usage général de s'appuyer sur des orientations additionnelles, ainsi qu'à préciser leurs obligations.</p> <p>Les développeurs qui appliqueront ce code pourront plus facilement démontrer qu'ils se conforment à certaines dispositions du Règlement de l'UE sur l'IA.</p>	<p>Les entreprises qui développent, distribuent ou déploient un système d'IA dans l'UE (y compris celles dont le siège social se trouve hors de l'UE) pourront plus facilement se conformer aux dispositions de l'UE sur l'IA.</p>	<p>Évaluation des risques (risk assessment), évaluation des risques systémiques (systemic risk assessment).</p>	<p>(Les détails des évaluations selon ce code restent encore à confirmer.</p> <p>Néanmoins, une description générale des évaluations figure déjà dans le Règlement de l'UE sur l'IA, qui établit les mesures, les procédures et les modalités relatives à leur mise en œuvre et à la gestion des risques systémiques liés à l'IA à usage général, y compris la documentation connexe<sup>36</sup>.)</p>

<sup>36</sup>. À la date de parution du présent document, le code de bonnes pratiques de l'IA à usage général prévu par le règlement de l'UE sur l'IA n'avait pas encore été publié.

## À propos de l'ACCA

L'ACCA (Association of Chartered Certified Accountants), qui évolue dans le secteur de la comptabilité, est une organisation professionnelle reconnue mondialement qui émet des certificats de qualification professionnelle et contribue à l'évolution des normes comptables à l'échelle mondiale.

Fondée en 1904 dans l'optique d'élargir l'accès à la profession comptable, l'ICCA fait depuis longtemps figure de championne de l'inclusion, et c'est avec fierté qu'elle fournit actuellement du soutien à plus de 252 500 membres et à quelques 526 000 aspirants membres qui sont répartis dans 180 pays.

Nos programmes de qualification professionnelle et d'apprentissage continu tournés vers l'avenir, ainsi que nos points de vue avant-gardistes, inspirent le respect aux employeurs, qui leur accordent une grande importance, et ce, quel que soit leur secteur d'activité. En outre, ils permettent aux participants d'acquérir l'expertise en commerce et en finance et la capacité de faire preuve d'un jugement fondé sur l'éthique dont ils ont besoin pour générer la valeur durable que les organisations et les économies aspirent à fournir, de même que pour en assurer la protection et la communiquer.

La vision de l'IACC, qui repose sur sa raison d'être et ses valeurs organisationnelles, consiste à contribuer à l'évolution de la profession comptable en fonction des besoins constatés aux quatre coins du monde. En établissant des partenariats avec des décideurs politiques, des autorités de réglementation, des collectivités de donateurs, des formateurs et d'autres organisations comptables, l'IACC contribue au renforcement et au développement d'une profession qui favorise l'avènement d'un avenir durable pour tous.

Pour plus d'information, consultez le site [accaglobal.com](http://accaglobal.com).

© ACCA JUIN 2025.

Tous droits réservés.

## EY | Travailler ensemble pour un monde meilleur

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site [ey.com/fr\\_ca/privacy-statement](http://ey.com/fr_ca/privacy-statement). Les sociétés EY ne pratiquent pas le droit là où la loi le leur interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site [ey.com](http://ey.com).

Le présent communiqué a été publié par EYGM Limited, société membre de l'organisation mondiale EY qui ne fournit pas de services aux clients.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. Tous droits réservés.  
Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

4782486

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec EY ou un autre conseiller professionnel pour discuter de votre propre situation. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation de renseignements contenus dans la présente publication.

[www.ey.com/fr\\_ca](http://www.ey.com/fr_ca)